

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Réunion du 4 JUIN 2024**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

---

*Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.*

SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT AU 01.06.2024.

Suite au départ à la retraite d'un agent et après l'avis favorable du Comité Social Territorial, l'emploi d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet est supprimé au 01.06.2024. Décision à l'unanimité.

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU 01.09.2024.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer l'emploi permanent d'Agent d'entretien dans le grade d'Adjoint technique à temps non complet à partir du 01.09.2024. Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans renouvelable.

CREATION D'UN BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de faire réaliser un branchement par l'entreprise LACÔTE afin que l'habitation située au 37 rue de la Liberté puisse être raccordée au réseau d'assainissement collectif, cette possibilité n'ayant pas été prévue lors de la création du réseau par la commune. Le coût est de 2 239.20 TTC.

LEVE TOPOGRAPHIQUE POUR ETUDE DE FAISABILITE D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ABBE ELIAS.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le coût de 978€ TTC pour le levé topographique réalisé par le cabinet de géomètre Vincent de St-Junien.

TARIFS CANTINE SCOLAIRE AU 01.09.2024.

A l'unanimité, les tarifs suivants sont fixés pour l'année scolaire 2024/2025 :

2.85€ pour les rationnaires réguliers (inscrits à la cantine), soit + 4.73%,

8.25€ pour les rationnaires occasionnels, soit + 10%,

3.52€ pour le personnel communal, soit + 10%,

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE.

A l'unanimité, le conseil décide la mise en place d'une ligne de trésorerie de 100 000€ sur 12 mois par la caisse d'épargne, au taux ester de +0.69%.

ACHAT D'UN DRAPEAU.

A l'unanimité, le conseil décide l'achat d'un drapeau « anciens combattants » pour la somme de 1 362€ TTC.

DECISIONS MODIFICATIVES SUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES 2024.

Suite aux différentes décisions, des ouvertures et virements de crédits sont nécessaires et sont votés à l'unanimité.

IDENTIFICATION DES ZAENR.

A la demande de la communauté de communes dans le cadre de l'élaboration du PLUi ; le conseil municipal, à l'unanimité, identifie les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production photovoltaïque tel que sur la carte proposée par la DDT.

TARIFS DE LOCATION.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de modifier les tarifs et conditions de location de la halle couverte et de la salle des fêtes comme suit :

## HALLE COUVERTE

### ADMINISTRES

60€ + 30€ de forfait électricité

### ASSOCIATIONS COMMUNALES

Gratuit un week-end + 30€ de forfait électricité.

Locations suivantes au tarif administrés.

### PERSONNEL COMMUNAL ET ELUS

Gratuit un week-end + 30€ de forfait électricité.

Locations suivantes au tarif administrés.

### PERSONNES OU ASSOCIATIONS HORS COMMUNE

80€ + 30€ de forfait électricité

## SALLE DES FÊTES CLIMATISEE

### ADMINISTRES

300€ le week-end et 150€ la journée en semaine

### HORS COMMUNE

400€ le week-end et 200€ la journée en semaine

### ASSOCIATIONS COMMUNALES

Un week-end gratuit avec à payer : 60€ forfait électricité + couverts et sacs poubelles.

Les locations suivantes seront consenties au tarif administrés.

### ASSOCIATIONS HORS COMMUNE

400€ le week-end + forfait électricité + couverts et sacs poubelles

### PERSONNEL COMMUNAL ET ELUS

1 week-end gratuit avec à payer : 60€ forfait électricité + couverts et sacs poubelles.

Les locations suivantes seront consenties au tarif administrés.

### CONFERENCIERS

200€ la journée + forfait électricité de 50€

### Location couverts

1€ par personne

### Forfait électricité (pour chaque location payante et lorsque cela est indiqué dans les conditions)

Week-end : 60€

Semaine : 30€

### Sacs poubelle

2€ le sac orange

Le tri est à emmener aux bacs sélectifs

### Vaisselle/matériel détérioré ou perdu

Le remboursement sera demandé selon les tarifs catalogue figurant sur l'inventaire signé par le preneur.

FORFAIT dégâts constatés à l'état des lieux de sortie : 600€.

FORFAIT ménage non fait constaté à l'état des lieux de sortie : 150€